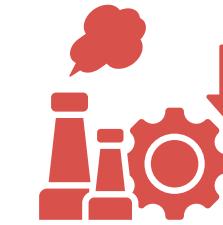


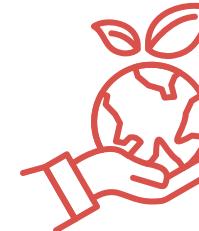


ODD n°15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



### Réduire les déplacements et les émissions

- Limiter les déplacements au strict nécessaire
- Encourager la visio et le télétravail
- Promouvoir les transports doux et collectifs
- Éviter les impressions et les supports papier inutiles



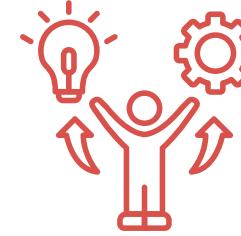
### Limiter l'impact environnemental du numérique

- Passer au paperless dans les cabinets, barreaux et partenariats
- Réduire l'usage des clouds et promouvoir les bons réflexes numériques
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Utiliser des moteurs de recherche écologiques (Ecosia, etc.)
- Privilégier les messageries internes plutôt que les mails en masse



### Protéger les forêts et les écosystèmes

- Soutenir des initiatives de reboisement ou des ONG environnementales
- S'engager contre la désertification, le braconnage et le trafic d'espèces
- Organiser ou soutenir des actions juridiques pour la nature
  - Concours de plaidoiries
  - Études sur l'écocide
  - Création d'une association d'avocats environnementaux
  - Aide juridique sur les recours disponibles



### Changer les pratiques au quotidien

- Appliquer des éco-gestes simples (lumières, chauffage, veille informatique...)
- Améliorer la performance énergétique des bureaux
- Investir dans les technologies vertes (ex. dépollution de l'eau)



### Informer, former, transformer

- Former les avocats au droit environnemental et à ses enjeux
- Diffuser un vademecum sur la protection de l'environnement
- Sensibiliser au lien entre droit, écologie et justice sociale
- Réfléchir à des règles déontologiques vertes (confidentialité vs numérique)

